

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO



IMPACT DE LA SITUATION SANITAIRE LIEE AU COVID-19 ET MOBILISATION DES EQUIPES



Christophe Deldycke
Président

Dans le contexte inédit de crise sanitaire et face aux incertitudes qu'elle soulève, les équipes du Groupe Turenne se sont mobilisées et ont mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement des entreprises en portefeuille et de leurs dirigeants :

- Transmettre une information fiable, régulière et utile sur les mesures gouvernementales et conseiller les dirigeants pour que toutes nos entreprises puissent en bénéficier ;
- Accompagner les dirigeants dans la mise en place des mesures leur permettant de maintenir leur activité totalement ou partiellement.

A ce stade, nous n'avons pas pu encore mesurer l'impact complet de cette crise sanitaire sur les valeurs liquidatives (VL) des entreprises dans lesquelles nous avons investi.

Bien que nous ayons ressenti un ralentissement des cessions dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons su saisir de nouvelles opportunités d'investissement que vous trouverez détaillées dans la page suivante.

Nos équipes d'investissement sont en contact régulier avec les dirigeants de nos participations afin de mesurer l'impact prévisionnel de cette épidémie sur leurs activités, leurs effectifs, ainsi que leur trésorerie avec un triple objectif :

- S'assurer que nos entreprises disposeront des réserves de trésorerie nécessaires pour les prochains mois ;
- Accompagner les dirigeants dans leurs relations avec les partenaires bancaires (renégociation d'échéances, nouvelles lignes de crédits bancaires via Bpifrance, PGE ...)
- Rester opportuniste sur des opérations de croissance interne et/ou de croissance externe.

En cas de besoin, nous pourrions éventuellement accompagner plus concrètement certaines participations par de nouveaux investissements complémentaires, grâce à nos fonds disponibles.

Nous sommes confiants dans les opportunités d'investissement qui émergent et l'ensemble des dispositions prises permettent la continuité de la mission qui est la nôtre : accompagner les projets de développement des entreprises en portefeuille et poursuivre la création de valeur de vos investissements.

Investissements



SERAPHIN
.LEGAL

Date de création	2017
Siège social	Paris
Effectifs	25
Prise de participation	Avril 2020
Investissement	1,5 M€
Type d'opération	Capital innovation

Les FCPI TNS 1 et 2 et le FIP Croissance & Rendement 2023 ont investi 1,5 M€ dans Seraphin.legal pour accompagner son développement et structurer son équipe.

Fondée en 2017, la jeune Legaltech Seraphin.legal, spécialiste de la transformation digitale des Directions Juridiques, entre dans une phase d'accélération et lève avec succès 2 M€ auprès du Groupe Turenne et de Business Angels du secteur du droit. Après trois années de développement réussi, cette nouvelle étape va permettre à Seraphin.legal de poursuivre le déploiement de son offre de produits et services à destination des professionnels du juridique.

La startup parisienne propose notamment un logiciel SaaS de gestion de contrat baptisé Seraphin Contract Management, permettant la création, la gestion, la négociation et l'automatisation des contrats et documents juridiques.

seraphin.legal



 SINGULART

Date de création	2017
Siège social	Paris
Effectifs	50
Prise de participation	Mai 2020
Investissement	1,5 M€
Type d'opération	Capital innovation

Les FCPI TNS 1 et 2 et le FIP Croissance & Rendement 2023 ont investi 1,5 M€ dans Singularart afin d'accélérer la digitalisation des artistes contemporains.

Depuis 2017, Singularart permet à tout amateur d'art de profiter de la richesse culturelle du monde entier depuis son salon, et d'acquérir en toute confiance l'œuvre originale d'un artiste contemporain vivant à l'autre bout du monde. En matière de peinture, de photographie ou de sculpture, la notion de frontière semble en effet caduque. Aujourd'hui, la plateforme a déjà permis à 8 millions de visiteurs uniques de découvrir de nouveaux talents depuis chez eux.

Avec une levée de fonds de 10 M€, Singularart souhaite poursuivre sa dynamique de croissance en s'imposant comme le leader mondial de la vente d'œuvres d'art en direct des artistes contemporains. La start-up envisage de poursuivre ses développements technologiques et, simultanément, d'approfondir son expansion internationale via une base d'artistes plus exhaustive et la croissance de la base de collectionneurs.

singularart.com



exotrail
AGILE SPACE

Date de création	2017
Siège social	Massy / Toulouse
Effectifs	27
Prise de participation	Juillet 2020
Investissement	2 M€
Type d'opération	Capital innovation

Exotrail annonce une levée de fonds de 11 millions d'euros qui doit lui permettre de devenir un leader dans le transport en orbite de petits satellites, auprès notamment des FCPI TNS 1 et 2.

Créée en 2017, Exotrail est une société de l'industrie spatiale développant des solutions de transport en orbite, notamment des logiciels d'optimisation et d'opération de mission et des propulseurs électriques à destination des petits satellites.



Cette levée de fonds va ainsi permettre à Exotrail de continuer à apporter des solutions uniques au marché spatial, qui est en pleine croissance, pour améliorer de manière significative le déploiement de petits satellites, améliorer leurs performances et réduire la pollution dans l'espace.

exotrail.com

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Veuillez vous reporter à l'avertissement mentionné page 4.
Données au 30 juin 2020.

Société par actions simplifiée au capital de 547 520 euros - RCS Paris B n°428 167 910 - Agrément AMF n° GP 99038 du 6 décembre 1999 9, rue de Téhéran - 75008 Paris

www.turennecapital.com - contact@turennecapital.com

FCPI TOP GAZELLES 2016

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0012857563
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

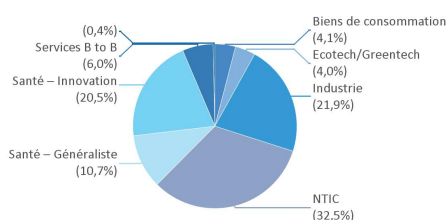
DONNÉES AU 30/06/2020

Valeur liquidative au 30/06/2020	79,07 €
Performance depuis l'origine	-20,93%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	58,14%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	-3,57%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
EKINOPS	NTIC	Bretagne
ARTEFACT	Services B to B	Ile-de-France
KERLINK	NTIC	Bretagne
GLOBAL BIOENERGIES	Ecotech/Greentech	Ile-de-France
DELFININGEN INDUSTRY	Industrie	Franche-Comté
ENVEA	Industrie	Ile-de-France

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
KEYYO	NTIC	2019	x2,5

LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Top Gazelles 2016 est resté stable au cours du 1er semestre 2020 (+0,04%) malgré la crise sanitaire, mais affiche encore une performance négative de 20,9 % depuis sa création.

Sur le semestre, les sociétés Bilendi (+5%), Envea (+17%), Focus Home (+36%), Microwave Vision (+30%), Ose Immunotherapeutics (+63%) Valbiotis (+74%) et Witbe (+29%) ont contribué positivement à la performance du fonds. En revanche les sociétés 2CRSI (-26%), Advicenne (-16%), Artefact (-42%), Balyo (-52%), Cerinnov (-64%), Delfingen (-34%), Enensys (-54%), Eos Imaging (-44%), Kerlink (-23%), Osmozis (-24%) et Reworld Media (-28%) ont pénalisé le fonds.

Au cours du semestre le FCPI a participé à l'augmentation de capital de METabolic Explorer, une société de chimie biologique qui développe et industrialise des procédés de fermentation pour une chimie verte et durable, afin de financer l'industrialisation et la commercialisation du 1,3 propanediol (PDO), de l'acide butyrique (AB) ainsi que l'élargissement de son portefeuille produit via sa nouvelle plateforme technologique ALTANØV.

Le FCPI a profité de la hausse du cours de 3 sociétés pour les céder :

McPhy : spécialiste des équipements de production, stockage et distribution d'hydrogène, avec une plus-value de 40% ;
 Carbios, une société de chimie verte en phase de développement industriel qui conçoit des procédés enzymatiques innovants pour repenser le cycle de vie des plastiques, avec une plus-value de 22% ;
 Inventiva, une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la NASH, des MPS et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait, avec une plus-value de 54%.

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais :

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)												
			30/09/09	30/09/10	30/09/11	30/09/12	30/09/13	30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19		
FIP "IF"	Hexagone Développement	2010	VL + distributions	NA	NA	91.17	94.38	108.18	113.56	123.12	141.16	128.7	111.73	126.02	
		Montant des frais	NA	NA	2.26	4.83	7.07	9.26	11.49	13.77	16.02	18.74	19.49		
	Capital et Convertibles	2011	VL + distributions	NA	NA	NA	98.18	97.6	95.26	108.13	107.65	97.14	93.76	91.43	
		Montant des frais	NA	NA	NA	2.48	5.00	7.43	9.59	12.22	14.54	16.75	19.35		
Croissance & Rendement 2023	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	97.33	96.8	
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0.82	4.21		
FIP "ISF"	Hexagone Patrimoine 1	2008	VL + distributions	491.18	460.28	451.77	455.03	464.76	457.71	419.35	413.38	401.30	384.17	380.97	
			Montant des frais	23.99	38.05	53.39	69.54	86.24	102.79	117.03	127.79	135.66	136.45	136.45	
	Cap Patrimoine Durable 2	2010	VL + distributions	NA	NA	420.33	422.68	369.52	358.11	443.36	553.02	509.43	381.77	372.92	
			Montant des frais	NA	NA	17.06	35.49	54.35	72.09	89.69	107.20	124.56	141.56	148.58	
	Cap Patrimoine PME 50	2011	VL + distributions	NA	NA	NA	97.36	98.68	97.56	110.5	111.64	108.34	96.28	82.09	
			Montant des frais	NA	NA	NA	1.65	4.95	8.26	11.57	14.74	18.01	21.38	21.60	
	FIP 45	2011	VL + distributions	NA	NA	NA	97.52	98.70	96.45	109.09	109.48	104.92	94.06	80.79	
			Montant des frais	NA	NA	NA	2.90	5.81	8.74	11.73	14.62	17.58	20.45	21.07	
	Entreprises Familiales Exportatrices	2013	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	97.02	92.27	94.52	98.46	95.99	109.6	
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	4.04	7.30	10.74	13.99	17.65	17.65	
	Entreprises Familiales Exportatrices II	2014	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	95.36	98.25	97.5	104.10	101.38	
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	3.89	7.25	10.69	14.10	14.10	
	PME Ouest 2016	2016	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	97.84	97.32	93.38	93.4	
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1.11	3.70	5.40	5.40		
	Croissance Hébergement et Services	2012	VL + distributions	NA	NA	NA	97.05	106	98.31	101.48	103.57	115.15	133.02	21.46	
			Montant des frais	NA	NA	NA	2.46	5.41	8.21	11.15	14.10	17.11	19.72	22.42	
		Développement Export 2015	2015	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	96.00	94.65	94.16	95.72	97.80
				Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2.76	5.81	9.00	12.02	15.44
	FCFI	Top Gazelles 2015	2014	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	99.62	108.89	115.03	83.02	91.26	
Montant des frais				NA	NA	NA	NA	NA	2.28	5.95	9.39	12.81	16.22		
Top Gazelles 2016		2015	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	103.35	105.84	74.35	79.03		
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1.77	5.18	8.58	11.98		
Techno Numérique et Santé		2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	88.44	89.34	
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	5.02	7.64	
Techno Numérique et Santé 2		2018	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	99.92	
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1.60	
Croissance IT		2012	VL + distributions	NA	NA	NA	96.40	116.81	109.48	98.25	94.31	85.14	62.16	52.17	
			Montant des frais	NA	NA	NA	2.79	5.19	7.38	9.91	12.94	15.70	17.40	19.95	

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.